Res
HJ793
F4331
1992

Étude sur le coût des opérations gouvernementales et la gestion des dépenses

Revue des mesures de limitation des dépenses aux niveaux fédéral et provincial

Mai 1992

Ministère des Finances Canada
Department of Finance Canada

Table des matières

Fédéral 1

Terre-Neuve 13

Île-du-Prince-Édouard 18

Nouvelle-Écosse 20

Nouveau-Brunswick 23

Québec 27

Ontario 34

Manitoba 44

Saskatchewan 61

Alberta 74

Colombie-Britannique 78

Yukon 80

Territoires du Nord-Ouest 82

11634637E

FinTB Library - Bibliothèque FinCT
3 0145 00082104 8

FINANCE - TREASURY BOARD
LIBRARY - REC'D
JUN 5 1992
FINANCES CONSEIL DU TRÉSOR
BIBLIOTHÈQUE - REÇU

Fédéral

1. Mesures de limitation des dépenses : Mesures générales

Mesures	Description	Contexte/ questions d'intérêt	Résultats/évaluation
Loi sur le contrôle des dépenses (1991)	Pour la période 1991-92 à 1996, le niveau des dépenses de programmes ne peut excéder, sauf pour de rares exceptions, celui prévu dans le budget de 1991.	Assurer l'atteinte des objectifs financiers à moyen terme.	
Plan de contrôle des dépenses (1990 et 1991)	Le plan de contrôle des dépenses introduit dans le budget de 1990 a été élargi dans le budget de 1991. Les programmes ont été gelés, leur croissance a été restreinte, ou alors ils ont été exonérés du plan. Programmes assujettis à un gel ou à une limitation des dépenses : - les dépenses non salariales de fonctionnement et les dépenses en immobilisations des ministères fédéraux ont été gelées pour 1991-92, et leur croissance subséquente sera rigoureusement contrôlée.	Atteindre les objectifs financiers à moyen terme.	Économies totales de $15 milliards jusqu'en 1995-96.

Fédéral

1. Mesures de limitation des dépenses : Mesures générales (suite)

Mesures	Description	Contexte/ questions d'intérêt	Résultats/évaluation
Plan de contrôle des dépenses (suite)	- Les subventions et l'aide à la formation de capital, accordées principalement aux entreprises et aux groupes d'intérêt, seront réduites de $75 millions en 1991-92, et de $125 millions par année par la suite. - Le gel se poursuit en ce qui a trait au Financement des programmes établis, à la LTIREUP et aux subventions accordées à Téléfilm Canada et à la Société pour l'expansion des exportations. - Le taux de croissance des paiements de transfert versés en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, aux provinces ne recevant pas de paiements de péréquation, se limitera à 5 pour cent par année.		

Fédéral

1. Mesures de limitation des dépenses : Mesures générales (suite)

Mesures	Description	Contexte/ questions d'intérêt	Résultats/évaluation
Plan de contrôle des dépenses (suite)	- Les fonds consacrés au Programme de la planification de l'emploi seront réduits de $100 millions en 1991-92, et les fonds consacrés au Plan vert seront étalés sur six ans plutôt que cinq.		
Défense	- Plafond de 5 pour cent en ce qui a trait à la croissance en 1990-91 et en 1991-92 (février 1990). - Réduction des dépenses (avril 1989). - Réduction de la croissance réelle, qui sera ramenée de 3 à 2 pour cent (février 1986).		Économies de plus de $3 milliards depuis 1986-87.
Programme d'assurance-chômage	- Réforme de l'A-C (1990). - Réévaluation des programmes et des déboursés gouvernementaux (novembre 1984).		Économies de plus de $2 milliards depuis 1985-86.

Fédéral

1. Mesures de limitation des dépenses : Mesures générales (suite)

Mesures	Description	Contexte/ questions d'intérêt	Résultats/évaluation
Aide publique au développement	- La croissance se limitera à 3 pour cent à compter de 1992-93. - La croissance se limitera à 5 pour cent en 1990-91 et en 1991-92. - Les paiements en espèces ont été réduits en 1985, 1986, 1987, 1988 et 1989. - Le ratio de l'APD au PIB a été réduit en 1986 et en 1984.		Économies de plus de $5 milliards depuis 1985-86.
Pension de sécurité de la vieillesse et allocations familiales	- En 1986, le gouvernement se proposait de limiter l'indexation des pensions, mais il est revenu sur sa décision par la suite. - Depuis mai 1985, la structure de ces programmes a été modifiée, de façon à récupérer les paiements versés aux contribuables ayant un revenu élevé.		

Fédéral

1. Mesures de limitation des dépenses : Mesures générales (suite)

Mesures	Description	Contexte/ questions d'intérêt	Résultats/évaluation
Le programme de 6 et 5 pour cent (1982)	Un plafond a été établi pour une période de deux ans dans le cas des facteurs d'indexation et ce, pour un certain nombre de programmes de transfert et pour l'indexation de L'IRP. Par ailleurs, les augmentations salariales ont été limitées à 6 et 5 pour cent.	Période caractérisée par une baisse de la production réelle, une augmentation des taux d'intérêt et de l'inflation et une croissance rapide du déficit fédéral.	Réduction des pressions inflationnistes.
"Les canons du mois d'août" (1978)	Le premier ministre annonce des réductions de l'ordre de $2 milliards au titre des dépenses reliées aux allocations familiales, à l'assurance-chômage et à d'autres dépenses de programmes.	Fin du programme de lutte contre l'inflation, une période au cours de laquelle le taux de chômage devenait de plus en plus inquiétant.	

Fédéral

2. Mesures de limitation des dépenses : Salaires

Mesures	Description	Contexte/ questions d'intérêt	Résultats/évaluation
Restrictions applicables aux salaires des députés. Gel du salaire des ministres (1991)	Les augmentations salariales des députés et des sénateurs se limitent au moindre a) du taux d'inflation moins 1 pour cent, ou b) de l'augmentation salariale moyenne négociée pour le secteur public. Gel des salaires des ministres du Cabinet et du premier ministre, pour une période d'un an.	Contrôler les dépenses de l'État, la croissance des salaires et les pressions inflationnistes.	
Restrictions applicables aux augmentations salariales dans le secteur public (1991)	Aucune augmentation salariale n'est accordée aux employés de l'État pour 1991; au cours des deux années suivantes, ils pourront recevoir un maximum de 3 pour cent.		On s'attend à une économie de $500 millions.
Gel des salaires des cadres de la fonction publique (1991)	Gel des salaires des cadres de la fonction publique pour 1991-92.		

Fédéral

2. Mesures de limitation des dépenses : Salaires (suite)

Mesures	Description	Contexte/ questions d'intérêt	Résultats/évaluation
Salaires des employés de l'État	Depuis 1984, les augmentations salariales accordées dans le secteur public fédéral sont inférieures aux augmentations accordées dans d'autres secteurs et au taux d'inflation, et cette situation a contribué à réduire les pressions inflationnistes.		

3. Mesures de limitation des dépenses : Emploi

Plan de contrôle des dépenses (1991)	Le nombre de gestionnaires supérieurs sera réduit de 10 pour cent (475 personnes).		
Effectifs de la fonction publique fédérale (de 1984-85 à 1990-91)	10,000 emplois ont été abolis dans la fonction publique entre 1984-85 et 1990-91. Par ailleurs, 80,000 autres emplois ont été abolis dans le secteur public, par suite de la privatisation et de l'amélioration des opérations de certaines sociétés d'État.	Mesure ayant pour but d'accroître l'efficience au sein de l'administration fédérale.	Économie de $1.5 milliard.

Fédéral

4. Mesures de limitation des dépenses : Privatisation

Mesures	Description	Contexte/ questions d'intérêt	Résultats/évaluation
	Depuis 1989, le gouvernement fédéral a privatisé ou liquidé plus de 20 sociétés d'État, notamment : - La de Havilland Aircraft Company of Canada. - Les Arsenaux canadiens Ltée. - la Corporation de développement du Canada. - Canadair. - Télécommunications Terra Nova Inc. - Télécommunications CNCP. - Téléglobe Canada. - CN Hotels Inc. - Air Canada. - Pétro-Canada.	Réduire les dépenses de fonctionnement dans le secteur public et accroître l'efficience et la compétitivité.	

Fédéral

4. Mesures de limitation des dépenses : Privatisation (suite)

Mesures	Description	Contexte/ questions d'intérêt	Résultats/évaluation
	Dans son plan de contrôle des dépenses pour 1991, le gouvernement fédéral annonçait la privatisation ou la liquidation des sociétés d'État suivantes : - Corporation Pétro-Canada pour l'assistance internationale (CPCAI) - CN Exploration Inc. - Télésat Canada.	Accroître l'efficience des opérations gouvernementales.	Le produit de la vente ou de la liquidation sera versé au fonds établi pour le service et la réduction de la dette.

Fédéral

5. Mesures de limitation des dépenses : Gestion

Mesures	Description	Contexte/ questions d'intérêt	Résultats/évaluation
Organismes de services spéciaux	Promouvoir une gestion plus commerciale des services de l'État et accroître la rentabilité du processus de prestation des services.		
Autres mesures depuis 1984	Contrôler la provision pour inflation dans le cas des budgets ministériels de fonctionnement et d'immobilisations.		Économies de $200 millions en 1985-86, de $500 millions en 1986-87, et de $250 millions en 1987-88.
	Projets et dépenses spécifiques abolis :		
	- Projets de construction reportés ou annulés.		Économies de plus de $300 millions.
	- Programme canadien de remplacement du pétrole et Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes.		Économies de plus de $1.1 milliard depuis 1985-86.
	- Programme d'encouragement du secteur pétrolier.		Économies de $2 milliards depuis 1986-87.

Fédéral

5. Mesures de limitation des dépenses : Gestion (suite)

Mesures	Description	Contexte/ questions d'intérêt	Résultats/évaluation
Autres mesures depuis 1984 (suite)	- Projet OSLO.		Économies de $650 millions sur une période de cinq ans.
	- Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada.		Économies de $800 millions sur une période de cinq ans.
	- Brise-glace polaire 8.		Économies de $350 millions sur une période de cinq ans.
	Réduction des programmes de développement industriel et régional.		Économies de plus de $1.5 milliard depuis 1985-86.
	Réduction des paiements versés aux grandes sociétés d'État.		Économies de plus de $4 milliards depuis 1985-86.
	Réduction des dépenses de fonctionnement et d'entretien.		Économies de plus de $4 milliards depuis 1985-86.
	Abolition immédiate ou graduelle de certaines subventions postales.		Économie de $0.6 milliard sur une période de cinq ans.

Fédéral

5. Mesures de limitation des dépenses : Gestion (suite)

Mesures	Description	Contexte/ questions d'intérêt	Résultats/évaluation
Réduction des dépenses du Parlement depuis 1984	Fin de l'utilisation d'un studio pour produire les programmes de télévision en câblodistribution, à l'intention des députés.	Meilleure gestion des fonds publics.	Économie de $0.3 million par année.
	Recouvrement des coûts associés au restaurant du Parlement.		Économie de $0.7 million par année.
	Les budgets d'impression des députés sont réduits de 20 pour cent.		Économie de $1.2 million par année.
	Les dépenses de voyage et les budgets des associations parlementaires sont également réduits de 20 pour cent.		Économie de $0.5 million par année.
	Gel de deux ans dans le cas des crédits pour dépenses non salariales accordés aux députés (à compter d'avril 1990).		Économie de $0.6 million.

Terre-Neuve

1. Mesures de limitation des dépenses : Salaires

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Gel des salaires pour un an (1991)	Gel des salaires de tous les employés de l'État, des cadres, des gestionnaires et des membres de l'Assemblée législative, pour un an.	Économies d'environ $57 millions.
Facteur d'économie applicable aux coûts salariaux (1988)	Facteur d'économie imposé (4 pour cent) en ce qui a trait aux coûts salariaux approuvés pour tous les ministères.	
Réduction des budgets salariaux des ministères (1984)	Réduction de 5 pour cent des budgets salariaux, au titre des employés temporaires et des heures supplémentaires.	
Gel des salaires (1984-85)	Gel des salaires pour une période de deux ans.	
Politique de contrôle des salaires (1982 et 1983)	Les augmentations salariales des gestionnaires supérieurs de la fonction publique furent limitées à 5 pour cent; de plus, les salaires et les allocations des ministres et des membres de l'Assemblée législative ont fait l'objet d'un gel. Les salaires inférieurs à $13,000 ont augmenté de 7 pour cent; les salaires se situant entre $13,000 et $18,000 ont augmenté de 6 pour cent, et les salaires supérieurs à $18,000 ont augmenté de 5 pour cent. En 1983-84, les augmentations salariales de ces niveaux furent limités à 6, 5 et 4 pour cent respectivement.	

Terre-Neuve

2. Mesures de limitation des dépenses : Emploi

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Réduction des effectifs (1991)	Réduction de l'ordre de 10 pour cent quant aux emplois de cadres et de gestionnaires. On prévoit la mise en disponibilité de 1,300 employés permanents, de 350 employés à temps partiel et de 350 employés saisonniers. De plus, 500 postes vacants seront abolis au sein des ministères.	Économie nette de $15.6 millions.
Programme de retraite (1989)	La fonction publique offre un programme de retraite anticipée facultative.	Le facteur d'économie imposé a augmenté au cours d'une période de trois ans, en fonction du coût du programme.
Abolition de postes (1988)	Abolition de 400 postes permanents à long terme qui étaient vacants depuis plus de 18 mois.	Facteur d'économie imposé.
Postes vacants (1985)	800 postes resteront vacants.	
Gel de postes et économies applicables aux coûts salariaux (1984)	Gel de 550 postes et des coûts salariaux de 150 autres postes, en ne comblant pas les postes vacants et en procédant à des mises en disponibilité.	
Gel de postes (1983)	Gel de 450 postes vacants. Gel de l'embauche; les fonds consacrés aux emplois temporaires et aux heures supplémentaires furent budgétisés au même niveau que l'année précédente, ou à un niveau inférieur.	
Mesures de restrictions (1981)	Restrictions applicables à la création de nouveaux postes.	

Terre-Neuve

3. Mesures de limitation des dépenses : Gestion

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Report du rajustement au titre de la parité salariale (1991)	Report de la date d'entrée en vigueur, qui passe d'avril 1988 à une date courante; le rajustement salarial sera effectué graduellement, sur une période de cinq ans.	Économies de $25 millions environ.
Contrôle des dépenses de fonctionnement de l'État (1990)	Les dépenses liées aux voyages, aux fournitures et au fonctionnement sont limitées autant que possible. Restructuration et réduction de la taille des ministères gouvernementaux.	
Réalisation de programmes de perfectionnement locaux (1990)	Création d'une nouvelle société chargée d'offrir tous les programmes locaux de perfectionnement et de gestion, par l'intermédiaire de la Société de développement de Terre-Neuve et du Labrador et de certains services du ministère du Développement.	Réorganisation seulement.
Réduction de la taille du parc automobile appartenant à l'État (1990)	Réduction de la taille du parc automobile appartenant à l'État et gel quant à l'achat de nouveaux véhicules.	Économie de $1.8 million.
Abolition graduelle des subventions accordées dans le domaine de la distribution de l'énergie (1989)	Abolition graduelle des subventions accordées aux réseaux de distribution de l'énergie sur une période de 3 ans.	Économies se situant autour de $10 millions par année.
Gel applicable au financement des différents services publics (1987)	Gel, au niveau courant de financement, en ce qui a trait aux réseaux d'eau et dégoût, aux projets de pavage et aux projets de construction de routes à frais partagés.	
Abolition ou réduction des subventions accordées dans le domaine des transports (1985)	Abolition des subventions accordées au service de traversier Bonne Bay et réduction de la subvention accordée pour le transport aérien des passagers, qui sera ramenée de 25 à 20 pour cent.	

Terre-Neuve

4. Mesures de limitation des dépenses dans le secteur de l'éducation

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Mesures d'économies (1991-92)	Économies sur le plan de la gestion et de l'administration, grâce à l'intégration d'institutions conformément au Livre blanc sur l'éducation postsecondaire.	
	Réduction du chevauchement des cours et abolition des cours les moins fréquentés.	
Subventions accordées à la Memorial University et aux commissions scolaires (budget de 1984-85)	Les subventions accordées à ces institutions ont été limitées.	
Mesures permettant de réaliser des économies dans le domaine de l'éducation (budget de 1983-84)	Les exigences pour contracter un emprunt en vertu du Programme canadien des prêts aux étudiants sont plus rigoureuses.	
	Augmentation des frais de scolarité dans les collèges provinciaux et les écoles à vocation professionnelle.	
	La subvention gouvernementale accordée pour les ouvrages de référence au niveau secondaire est ramenée de 75 à 50 pour cent du coût.	

Terre-Neuve

5. Mesures de limitation des dépenses dans le secteur des services sociaux

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Examen effectué par le Comité supérieur d'examen des dépenses (1988-89)	Une importance particulière est accordée à l'examen des opérations du ministère des Services sociaux (et des Travaux et Services publics).	

6. Mesures de limitation des dépenses dans le secteur de la santé

Rationalisation du système de santé (1991-92)	Dans le cadre de la stratégie à long terme, 360 lits pour soins de courte durée ont été fermés dans la province, 78 lits pour soins de courte durée ont été convertis en lits pour soins de longue durée, et les établissements de soins de courte durée qui étaient sous-utilisés ont été convertis en cliniques communautaires.	
Mesures permettant de réaliser des économies (1984-85)	Dans le cadre de la stratégie provisoire fondée sur les résultats de l'examen préliminaire de la commission royale d'enquête sur les soins de santé, les budgets des hôpitaux et des établissements de soins infirmiers ont été maintenus aux niveaux de 1983-84, pour un an, sauf dans le cas des grands hôpitaux de la région de St.John's, où ces niveaux seront maintenus pendant trois ans.	

Île-du-Prince-Édouard

1. Mesures de limitation des dépenses : Salaires

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Gel des salaires - membres de l'Assemblée législative et ministres (1991)	Gel des salaires des membres de l'Assemblée législative, du premier ministre, des ministres et des députés pour 1991.	
Loi portant sur l'examen de la rémunération (1983)	Les augmentations salariales négociées pour tous les employeurs et employés du secteur public ne devaient pas dépasser 5 pour cent du taux horaire moyen, et au plus 40 pour cent pouvait être versé durant la première année. Un plafond de 2.5 pour cent du taux horaire moyen était établi pour les augmentations salariales et les rajustements spéciaux. La loi portait sur une période de 24 mois à compter de la date d'expiration des conventions collectives.	

2. Mesures de limitation des dépenses : Emploi

Programme de retraite anticipée (1988)	Programme de retraite facultative pour les employés âgés de 55 ans et plus.	Une centaine d'employés ont pris leur retraite dans le cadre de ce programme.
Réduction des effectifs (1981)	Les effectifs totaux ont été réduits d'environ 300 emplois, dont 100 postes classifiés.	

Île-du-Prince-Édouard

3. Mesures de limitation des dépenses : Gestion

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Réduction du budget de base (1991)	Le budget de base a été réduit en fonction des économies prévues par suite de l'abolition de la TVM.	
Réforme gouvernementale (1990)	Mise sur pied d'un comité du Cabinet responsable de la réforme gouvernementale et, plus précisément, de l'examen des opérations gouvernementales et de certains grands programmes.	
Mesures de restrictions en cours d'année (1989 et 1990)	Gels/restrictions applicables aux programmes en cours d'année et, plus précisément, à divers comptes opérationnels.	
Processus d'appel d'offres pour l'achat d'essence des véhicules appartenant à l'État (1987)	Processus d'appel d'offres pour l'obtention de cartes de crédit aux fins de l'achat d'essence pour les véhicules appartenant à l'État.	Rabais de 6 pour cent environ.
Mesures de restrictions en cours d'année (1984 et 1985)	Gels/restrictions applicables aux programmes en cours d'année et, plus précisément, à divers comptes opérationnels.	

Nouvelle-Écosse

1. Exemples de mesures de limitation des dépenses : Salaires

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Gel des salaires dans le secteur public (1991)	Gel, pour une période de deux ans, des salaires de tous les employés du secteur public, des administrations municipales, des collèges et universités, des hôpitaux et des commissions scolaires, des sociétés d'État, ainsi que des juges des cours provinciales et des tribunaux de la famille.	
Gel des salaires des membres de l'Assemblée législative (1991)	Le gel imposé en janvier 1991 dans le cas des salaires des membres de l'Assemblée législative et des ministres est prolongé de deux ans.	

2. Exemples de mesures de limitation des dépenses : Emploi

Programme de retraite anticipée (1986-87) (1991-92)	Les ministères étaient tenus de supprimer de leur budget l'équivalent du nombre de postes visés par une retraite anticipée.	
Réduction des effectifs de la fonction publique (1991-92)	Le budget de 1991 prévoyait 300 employés de moins que pour l'exercice financier précédent.	300 postes de la fonction publique n'ont pas été comblés.

Nouvelle-Écosse

3. Exemples de mesures de limitation des dépenses : Gestion

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Plafonds relatifs à la croissance des dépenses (1991-92)	La croissance des dépenses de programmes doit être inférieure à 2 pour cent pour les exercices 1992-93 et 1993-94.	
Planification et budgétisation pluriannuelles (1991-92)	Un nouveau système de planification et de budgétisation a été mis au point dans le but de permettre une planification budgétaire triennale.	
Système de planification de la gestion et de budgétisation (1979-80)	Mise sur pied d'un système de budgétisation base zéro modifié, qui est utilisé conjointement avec un nouveau système de comptabilisation financière pour la province.	
Subventions de fonctionnement accordées aux municipalités (1991-92)	Gel des subventions de fonctionnement accordées aux municipalités aux niveaux de 1990-91.	
Processus de consultation publique (1991-92)	Le ministre a tenu une série de consultations publiques, dans le but d'examiner les priorités en matière de dépenses.	
Voyages à l'extérieur de la province (1991-92)	De nouvelles lignes directrices ont été élaborées en vue d'imposer un contrôle plus rigoureux dans le cas des budgets consacrés aux voyages à l'extérieur de la province. La nouvelle politique limite le nombre de fonctionnaires pouvant voyager en même temps.	
Fusion de ministères (1991-92)	Rationalisation des ministères, grâce à une fusion de huit ministères pour en former quatre.	
Conseils et commissions (1991-92)	Rationalisation de la fonction d'administration au sein de divers organismes et commissions.	

Nouvelle-Écosse

4. Exemples de mesures de limitation des dépenses dans le secteur de l'éducation

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Subventions accordées aux musées et aux bibliothèques (1991-92)	Gel des subventions de fonctionnement accordées aux musées et aux bibliothèques.	
Frais de scolarité dans les collèges communautaires	Les collèges communautaires provinciaux perçoivent maintenant des frais de scolarité de $300.	

5. Exemples de mesures de limitation des dépenses dans le secteur de la santé

Contribution exigée dans le cadre du programme de soins dentaires pour enfants (1991-92)	Une contribution de $3 est maintenant exigée pour chaque visite chez le dentiste.	
Programme de soins dentaires pour enfants (1991-92)	La limite d'âge pour les soins assurés a été ramenée de 14 à 12 ans.	
Programme de subventions accordées aux services ambulanciers (1990-91)	Les frais d'utilisation des services ambulanciers ont été augmentés de $20.	
Prestations spéciales d'aide sociale versées aux personnes âgées (1991-92)	Ces prestations visent les personnes qui reçoivent le supplément du revenu garanti et qui sont admissibles d'après une évaluation des besoins.	
Remboursement d'impôts fonciers accordé aux personnes âgées (1991-92)	Le remboursement d'impôts fonciers accordé aux personnes âgées se limite à $400 par année.	
Programme d'assurance-médicaments pour personnes âgées (1991-92)	Une disposition a été adoptée en vertu du programme d'assurance-médicaments pour les personnes âgées, afin de porter la contribution de $3 par ordonnance à 20 pour cent du montant de l'ordonnance, pour une contribution minimale de $3.	

Nouveau-Brunswick

1. Mesures de limitation des dépenses : Salaires

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Gel des salaires (1991)	Gel, pour un an, des salaires de tous les employés, qu'ils soient visés ou non par une convention collective, dans la fonction publique, dans les écoles, dans les hôpitaux, dans les maisons de soins infirmiers, dans les sociétés d'État, dans les conseils provinciaux et dans les municipalités. Réduction des augmentations salariales accordées au premier ministre, aux ministres du Cabinet et aux membres de l'Assemblée législative, rétroactivement au 1er janvier 1991.	Économies de $110 millions environ.
Gel des salaires (1984-85)	Applicable à la : partie I - Fonction publique partie II - Enseignants et employés de soutien partie III - Système de soins de santé Un gel des salaires permet de réaliser des économies annuelles de l'ordre de 3 à 5 pour cent.	Économies de $60 millions environ.

2. Mesures de limitation des dépenses : Emploi

Réduction des effectifs (1991)	Abolition de 225 postes par le biais du roulement normal du personnel.

Nouveau-Brunswick

3. Mesures de limitation des dépenses : Gestion

Mesures	Description	Résultats/évaluation	
Réduction des dépenses administratives générales	Réduction générale, en fonction du taux de l'inflation, des dépenses liées aux voyages, à l'équipement, aux ordinateurs, etc.	1991-92	$28 millions.
		1990-91	$15 millions.
		1989-90	$10 millions.
		1988-89	$10 millions.
		1987-88	$14 millions.
		1986-87	$ 9 millions.
		1985-86	$10 millions.

4. Mesures de limitation des dépenses dans le secteur de l'éducation

(milliers de dollars)

Baisse du taux d'inscription; ratio 1:30; Exercice 1991-92 - $1,500,400	Réduction des emplois équivalents à temps plein, en raison d'une baisse des inscriptions (ratio de 1 pour 30 étudiants)	2,379.7 (1992-93)	2,379.7 (1993-94)
Baisse du taux d'inscription; Exercices 1990-91-92 - $1,293,000	Réduction de l'ordre de 1,761 étudiants en 1989-90; réduction prévue de 1,860 étudiants en 1990-91; application d'un ratio de 1 enseignant pour chaque groupe de 40 étudiants, c'est-à-dire une réduction de 46.5 emplois équivalents à plein temps.	2,050.0 (1991-92)	2,050.0 (1992-93)
Enseignants Exercice 1989-90 - $1,100,000	En raison de la baisse des inscriptions, il est possible de réduire le nombre d'enseignants tout en permettant une légère amélioration du ratio enseignants-étudiants.	1,750.0 (1990-91)	1,750.0 (1991-92)

Nouveau-Brunswick

5. Mesures de limitation des dépenses dans les secteurs de la santé et des services communautaires

Mesures	Description	Résultats/évaluation (milliers de dollars)	
Services hospitaliers : réduction générale de 2.5 pour cent pour l'exercice 1991-92 - $12,500,000	La réduction équivaut à un rajustement de 2.5 pour cent du taux de croissance du budget des services. La réduction réelle est de $12,500.0 mais une somme de $1,200.0 est réaffectée à des initiatives dans le domaine de la santé publique. Le taux de croissance révisé du budget des services hospitaliers pourrait se situer autour de 12 pour cent.	13,062.5 (1992-93)	13,650.3 (1993-94)
Médicaments sous prescription (10 pour cent du programme) Exercice 1991-92 - $6,530,400		6,824.3 (1992-93)	7,131.4 (1993-94)
Réseau hospitalier Exercice 1989-90 - $6,049,200	Réduction générale des fonds accordés au réseau hospitalier. Les hôpitaux devront donc réduire leurs dépenses par le biais du principal élément de coût, soit les salaires.	6,397.2 (1990-91)	6,752.7 (1991-93)
Soins aigus des patients Exercice 1990-91 - $4,855,600	Entente en vue d'abolir le financement de soins aigus des patients; on s'inquiète de ce que cette mesure donne lieu à une surestimation des exigences financières des hôpitaux.	10,099.6 (1991-92)	15,763.2 (1992-93)
Augmentation des frais applicables aux chambres privées et semi-privées Exercice 1991-92 - $3,800,000	L'État et les hôpitaux doivent se partager les recettes.	3,990.0 (1992-93)	4,189.5 (1993-94)

Nouveau-Brunswick

6. Mesures de limitation des dépenses dans le domaine du soutien du revenu

Mesures	Description	Résultats/évaluation	
		(milliers de dollars)	
Amélioration, formation et placement Exercice 1991-92 - $4,440,000	Cette réduction est fondée sur une initiative majeure de création d'emplois pour 1991-92, en vue d'offrir 1,500 nouveaux emplois aux bénéficiaires de l'aide sociale.	5,324.0 (1992-93)	4,923.0 (1993-94)
Économie nette grâce au programme d'accès à l'emploi Exercice 1989-90 - $3,785,900		3,970.6 (1990-91)	4,153.2 (1991-92)
Réduction générale du nombre de cas Exercice 1989-90 - $1,500,000	Les donnés compilées à ce jour pour cet exercice laissent croire à une baisse généralisée du nombre de cas.	1,500.0 (1990-91)	1,500.0 (1991-92)
Prestations permettant de répondre à des besoins spéciaux Exercice 1989-90 - $1,316,700	Le budget pour le transport des patients, l'ameublement de maison et divers autres éléments, ainsi que pour les subventions aux organismes communautaires bénévoles, est resté au même niveau qu'en 1988-89.	1,377.3 (1990-91)	1,440.6 (1991-92)
"LTEN, UT&P and Interim" Exercice 1990-91 - $1,310,700	Réduction du facteur d'indexation en vue de le ramener de 4.6 à 3.5 pour cent.	1,371.0 (1991-92)	1,434.1 (1992-93)

Québec

1. Mesures de limitation des dépenses : Salaires

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Gel des salaires et sous-indexation (1992)	**Professionnels, techniciens et autres employés** - Prolongation de la durée des conventions collectives et gel des salaires, du 1er janvier au 30 juin 1992. - Le 1er juillet 1992, les échelles de traitement seront augmentées de 3 pour cent. - Versement forfaitaire au titre de la TPS : un montant forfaitaire équivalant à 1 pour cent a été payé depuis le 1er janvier 1991 aux employés régis par une convention collective renfermant une telle clause. Le versement forfaitaire continuera d'être payé jusqu'à ce qu'une nouvelle convention soit signée. **Gestion** - Les échelles de traitement sont indexées au taux de 2.5 pour cent pour la période du 1er juillet 1991 au 30 juin 1992, après quoi elles seront indexées au taux de 3 pour cent.	

Québec

1. Mesures de limitation des dépenses : Salaires (suite)

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Réduction des salaires (1982)	Durant le premier trimestre de 1983, le gouvernement réduisait la rémunération et la bonification accordées antérieurement dans le cadre des conventions collectives se terminant en décembre 1982. Le recouvrement des augmentations salariales portait uniquement sur les six derniers mois de 1982 et visait principalement les groupes les mieux payés. Les salaires des fonctionnaires non syndiqués ont été gelés au niveau de juillet 1982. Du 1er avril 1983 au 31 décembre 1983, les échelles salariales étaient établies d'après celles en vigueur en juin 1982 pour les plus hauts salariés ($37,000 et plus). Pour les plus faibles salariés, l'indexation complète était maintenue; cependant, l'indexation était graduellement ramenée à zéro à mesure que les salaires s'approchaient de $37,000. Les travailleurs manuels ont reçu une augmentation additionnelle de 2 pour cent de manière à maintenir la parité avec le secteur privé.	

2. Mesures de limitation des dépenses : Régimes de pension

Sous-indexation et autres modifications	- Les prestations de pension ont été partiellement indexées (IPC - 3 pour cent), en date du 1er juillet 1982, pour tous les employés. - Les dépenses du programme sont partagées également entre l'employeur et les employés. Par conséquent, les cotisations de l'employeur ont été ramenées de 140 à 100 pour cent des cotisations des employés. - L'indexation est proportionnelle au nombre de mois écoulés depuis le départ à la retraite dans le cas des nouveaux pensionnés.	

Québec

3. Mesures de limitation des dépenses : Autres mesures

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Réduction des effectifs, sous-indexation et abolition d'activités	Dans les années 80, l'État a adopté une série de mesures en vue de contrôler ses dépenses : - réduction et contrôle des effectifs des ministères et de certains organismes; - sous-indexation des dépenses autres que les salaires; - suspension, réduction ou abolition d'activités et attrition supplémentaire du personnel lorsque possible; - réduction des dépenses de paiements de transfert, en termes réels, pour certaines années.	

4. Mesures de limitation des dépenses dans le secteur de l'éducation

Transfert de responsabilités du gouvernement provincial aux commissions scolaires (1990-91)	Les commissions scolaires sont devenues entièrement responsables de la gestion et du financement des écoles sur leur territoire.	
Réduction du nombre de semestres admissibles en vertu du Régime des prêts et bourses	Les maxima ont été réduits tant pour le niveau collégial (CEGEP) que pour le niveau universitaire. Pour ce qui est des candidats à une maîtrise ou à un doctorat, une remise de dette équivalant à 25 pour cent sera accordée si l'étudiant obtient son diplôme dans un délai raisonnable (2 ans pour une maîtrise et 4 ans pour un doctorat).	

Québec

4. Mesures de limitation des dépenses dans le secteur de l'éducation (suite)

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Augmentation des frais de scolarité au niveau universitaire (1990-91)	Dans le cas des étudiants à temps plein, les frais de scolarité ont été haussés de $350 par année en 1990-91 et ils continueront d'augmenter à raison de $350 par année à compter de 1991-92.	
Augmentation du montant maximal des prêts en vertu du Régime des prêts et bourses (1988-89, 1986-87 et 1982-83)	Les prêts ont été augmentés en vue de réduire le montant des subventions.	
Restrictions applicables aux budgets des universités (de 1982 à 1987)	Le gouvernement a imposé des restrictions budgétaires aux universités et sous-indexé certaines subventions de base non liées aux salaires.	
Adoption d'un nouveau système de financement aux niveaux primaire et secondaire (1980-1981)	Nouveau système de financement global basé principalement sur les données historiques réajustées en fonction de l'inflation et de la croissance de la population étudiante.	
Sous-indexation des subventions accordées aux commissions scolaires (dans les années 80)	Les subventions autres que les subventions de fonctionnement, accordées aux commissions scolaires et aux écoles privées, ont été périodiquement sous-indexées.	
Augmentation des responsabilités des enseignants	Dans les années 80, la charge de travail des enseignants a augmenté, tout comme le nombre d'étudiants par classe.	

Québec

5. Mesures de limitation des dépenses dans le secteur des services sociaux

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Augmentation du nombre de visites au domicile des bénéficiaires (depuis 1987)	- Le nombre de visites aux bénéficiaires des programmes de prestations de sécurité du revenu a augmenté, dans le but de vérifier si les prestations sont versées aux personnes qui en ont vraiment besoin.	
Réforme du régime de sécurité du revenu (réforme graduelle, d'août 1989 à juillet 1990)	- Cette réforme avait comme objectif principal d'accroître la motivation des bénéficiaires face au travail. - Une distinction a d'abord été établie entre les personnes aptes au travail et les personnes faisant face à de sérieux obstacles. - Les personnes aptes au travail doivent démontrer qu'elles ont l'intention de participer aux mesures d'employabilité si elles ne veulent pas perdre leurs prestations. - Le concept de conjoint est maintenant mieux défini, le concept de logement partagé a été élargi de façon à inclure les personnes n'ayant aucun lien de parenté, et une contribution parentale est appliquée pour établir les barèmes d'aide sociale. Par exemple, les prestations ont été réduites de $93 par mois (en 1991) dans le cas des bénéficiaires qui sont aptes au travail et qui partagent un logement, afin de tenir compte des économies d'échelle (le montant est indexé une fois par année).	

Québec

6. Mesures de limitation des dépenses dans le secteur de la santé

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Contrôle de la rémunération des professionnels de la santé	Trois mécanismes ont été mis en place dans le but de limiter l'augmentation des honoraires des professionnels de la santé : - la rémunération des médecins généralistes et des spécialistes est assujettie à des **objectifs sur le plan des honoraires :** si le revenu de ces derniers est supérieur au revenu moyen prévu pour une période donnée, il sera réajusté à la baisse au cours de la période suivante, afin de respecter l'objectif établi; - la rémunération des dentistes, des optométristes et des généralistes est assujettie à un **plafond individuel** : la rémunération individuelle ne devrait pas dépasser le plafond préétabli sur une base trimestrielle. Tout excédent est assujetti à une réduction égale à deux tiers dans le cas des dentistes et à trois quarts dans le cas des généralistes et des optométristes. - Certains services spécifiques sont assujettis à des **plafonds annuels** et, lorsque ces plafonds sont dépassés, l'excédent est remboursé en partie seulement.	
Contrôle du nombre de médecins	Le gouvernement a limité le nombre d'admissions dans les facultés de médecine, ainsi que le nombre de médecins résidents.	
Contrôle des remboursements au titre des médicaments	Les médicaments sont généralement remboursés en fonction de leur coût unitaire (c'est-à-dire leur coût selon une liste préétablie et révisée périodiquement). Seuls les médicaments figurant sur cette liste et prescrits par un médecin ou un dentiste sont gratuits pour les groupes désignés.	

Québec

6. Mesures de limitation des dépenses dans le secteur de la santé (suite)

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Contrôle des remboursements au titre des médicaments (suite)	Enfin, seuls les médicaments figurant sur la liste des médicaments, prescrits par un médecin, un médecin résident ou un dentiste sont gratuits pour les personnes admissibles. Cette liste est publiée par la Régie de l'assurance-maladie et elle est établie par le ministre de la Santé et des Services sociaux, selon les recommandations du Conseil consultatif de pharmacologie. Même si la liste est révisée une fois par année, elle a été considérablement modifiée au début de chaque semestre depuis 1982, et certains médicaments ont été retirés (médicaments vendus sans ordonnance).	
Politique concernant l'excédent/le déficit des établissements de soins de santé	Depuis le 1er avril 1986, les établissements de soins de santé sont responsables de tout déficit applicable à leur budget de fonctionnement. Ils peuvent garder l'excédent découlant de l'exploitation normale, mais ils doivent remettre au gouvernement l'excédent découlant d'une baisse marquée de leurs activités. En cas de déficit, les établissements de santé sont tenus d'élaborer un plan en vue d'équilibrer leur budget de fonctionnement.	
Contrôle des exigences en matière d'emprunt dans le cas des établissements de soins de santé	Les établissements de soins de santé sont tenus d'obtenir l'autorisation du ministère de la Santé et des services sociaux avant de contracter un emprunt.	
Contrôle de l'acquisition d'équipement de haute technologie	Une contribution financière est requise de la part des établissements de soins de santé : 50 pour cent du coût de tout projet d'expansion doit être autofinancé; pour tout projet de remplacement, ce pourcentage est ramené à 20 pour cent.	

Ontario

Mesures de limitation des dépenses de 1975-76 à 1991-92

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Initiatives de contrôle des dépenses de 1992	Plus de consultations publiques concernant les perspectives financières et les choix budgétaires pour 1992. Stratégies pour contrôler les coûts salariaux du secteur public et impliquer les employés et les partenaires qui bénéficient de transferts dans la restructuration des services.	
- Salaires dans les services publiques	Salaires gelés pour les élus parlementaires (1991-92 et 1992-93), les sous-ministres et plus d'un millier de cadres supérieurs et de dirigeants d'organismes (1992). Accord négocié avec le syndicat des employés du secteur public accordant des hausses salariales de 1 pour cent en 1992, de 2 pour cent en 1993, accompagnées d'une sécurité d'emploi accrue et de d'autres bénéfices.	
- Partenaires recevant des transferts	Refonte et restructuration des principaux secteurs recevant des transferts (hôpitaux, écoles, collèges et universités, et municipalités) en consultation avec ces partenaires et leurs employés: - Des hausses des principaux transferts de 1 pour cent en 1992 et de 2 pour cent pour chacune des deux années suivantes. - Un montant supplémentaire de $160 millions disponible aux principaux partenaires en 1992-93 pour faire progresser la restructuration, en particulier pour apporter des améliorations au processus de négociation et à la prestation de services. - Hausses pour l'inflation limitées à 1 pour cent en 1992-93 pour les autres organismes bénéficiant de transferts.	

Ontario

Mesures de limitation des dépenses de 1975-76 à 1991-92 (suite)

Mesures	Description	Résultats/évaluation
- Restructuration gouvernementale	Accélération des initiatives pour rationaliser les opérations gouvernementales et développer de nouvelles approches pour le service à la clientèle. Les budgets ministériels non salariaux seront réduits, de façon permanente, de 10 pour cent à partir de 1992-93.	
Rajustements au cours de 1991-92	Environ $850 millions de dépenses redéployées pour faire face à la réduction de l'impôt personnel, à la hausse des paiements d'aide sociale et à d'autres dépenses non compressibles. Les principales réductions sont :	L'objectif en terme de déficit pour 1991-92 devrait être respecté malgré les baisses de recettes et les pressions sur les dépenses.
	- Une réduction de 5 pour cent des dépenses de fonctionnement des ministères pour des items tels que les approvisionnements et équipements, les services de consultation, les voyages, la publicité et les communications;	$100 millions.
	- Les ministères doivent absorber à même leur budget de 1991 toute hausse salariale excédent 5 pour cent;	$40 millions.
	- Baisses et reports de dépenses en immobilisations;	$200 millions.
	- Gel des achats de véhicules, de mobilier et des services de consultation;	$50 millions.
	- Économies ponctuelles provenant de reports et d'une efficacité accrue dans la mise en application de certains programmes.	$460 millions.
	Recettes supplémentaires provenant de ventes d'actifs (par exemple, le SkyDome) et de dividendes des sociétés d'État et des organismes.	

Ontario

Mesures de limitation des dépenses de 1975-76 à 1991-92 (suite)

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Mesures prévues dans le budget de 1991	Diverses mesures ont été prises dans le but contenir les pressions sur les coûts.	
- Examen des programmes	Examen et évaluation exhaustifs des programmes existants, de concert avec ceux qui utilisent et offrent les services. Les premiers examens couvrent : - Les médicaments gratuits - Les budgets d'opération des hôpitaux - Le Régime d'assurance-maladie de l'Ontario - Les remboursements de taxes pour les personnes âgées - L'aide juridique - L'aide sociale - Les programmes d'habitation à but non lucratif - Le système judiciaire - La maximisation des actifs de l'État - Les organismes de réglementation - Le programme de relocalisation - Les services professionnels et de consultation - Les fonds de publicité et de communication - La rationalisation de l'organisation - Les fonds pour R&D et l'aide aux industries - Les programmes communautaires de développement économique - L'aide à l'agriculture - L'aide aux étudiants - Les services d'évaluation municipale - Les services d'eau et dégoûts - Les recettes ne provenant pas de la taxation.	

Ontario

Mesures de limitation des dépenses de 1975-76 à 1991-92 (suite)

Mesures	Description	Résultats/évaluation
- Plan financier pluriannuel	Un plan financier triennal a été élaboré dans le but de réduire le déficit, de $9.7 milliards en 1991-92 à $7.8 milliards en 1994-95.	
- Conseil du Trésor	Création d'un Conseil du Trésor pour améliorer la gestion des dépenses.	
- Budget des immobilisations	Établissement d'un budget des immobilisations, dans le but de mettre l'accent sur la planification stratégique des dépenses en immobilisations.	
- Régime d'assurance-maladie de l'Ontario	L'entente conclue entre l'Association des médecins de l'Ontario et le gouvernement de l'Ontario vise l'introduction d'un système de gestion mettant l'emphase sur la qualité et l'efficience. L'entente comprend des mesures pour identifier et limiter les dépenses pour les services non essentiels, sans toutefois limiter l'accès aux soins de santé. Des modifications de politique pour assurer que les paiements reliés aux soins de santé dispensés en dehors du pays correspondent au coût des services offerts en Ontario.	En 1991-92, ces mesures de contrôle permettront de réaliser des économies totales de $260 millions; en 1993-94, les économies atteindront $570 millions.
- Régime de médicaments gratuits de l'Ontario	Des contrôles plus rigoureux concernant le remboursement des médicaments, des lignes directrices plus complètes en ce qui a trait aux ordonnances de médicaments, et des évaluations plus objectives des nouveaux médicaments.	

Ontario

Mesures de limitation des dépenses de 1975-76 à 1991-92 (suite)

Mesures	Description	Résultats/évaluation
- Contrôle des dépenses d'opération	L'augmentation des budgets de fonctionnement des ministères (à l'exception des traitements et salaires, des avantages sociaux et des services essentiels) est limitée à 2 pour cent.	$60 millions de moins que la hausse de 5 pour cent prévue.
- Réductions de programmes	Réductions de divers programmes et économies de gestion.	$87 millions.
Mesures prévues dans le budget de 1990		
- Plafond de 3 pour cent	Dans le cadre du processus d'attribution des dépenses pour 1990-91, une limite de 3 pour cent a été imposée aux ministères. Les fonds ont été exclus des affectations préliminaires accordées en décembre 1989.	
- Gestion des augmentations salariales	Par ailleurs, les ministères étaient tenus d'absorber/de gérer la différence entre les augmentations des traitements et salaires et l'augmentation des coûts prévue dans les affectations, c'est-à-dire de 4 à 4.5 pour cent.	Économie de $105 millions.
- Économies supplémentaires	Le budget de 1990 prévoyait des réductions et des restrictions supplémentaires.	Objectif de $300 millions atteint en cours d'année.

Ontario

Mesures de limitation des dépenses de 1975-76 à 1991-92 (suite)

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Mesures prévues dans le budget de 1989		
- Gestion des augmentations salariales	Les ministères étaient tenus d'absorber/de gérer la différence entre les augmentations des traitements et salaires et l'augmentation de 3.5 à 4 pour cent prévue dans le budget, jusqu'à concurrence de 5 pour cent.	Économie de $86 millions.
- Réduction des dépenses	De plus, le budget de 1989 annonçait des économies et un objectif de réduction de l'ordre de $200 millions.	
- Exigences en matière d'évaluation de programmes	En 1989, une requête et des lignes directrices afin de procéder à un examen des activités sont entrées en vigueur pour l'évaluation de programmes. En conséquence, la plupart des ministères sont maintenant dotés d'une infrastructure leur permettant de procéder à un examen de leurs activités. Plus de 100 examens ministériels ont été réalisés depuis 1986, notamment en ce qui a trait au parc automobile, aux voyages, aux publications, aux lignes interurbaines gratuites et aux laboratoires gouvernementaux.	Objectif atteint sur le plan des économies.
Mesures prévues dans le budget de 1988	L'objectif représentant des économies et des restrictions applicables aux programmes est fixé à $500 millions.	L'objectif de $500 millions a été atteint.
- Disposition relative aux frais administratifs généraux	La disposition de 1988-89 relative aux frais généraux autres que les salaires, les traitements et les avantages sociaux a été gelée aux niveaux inférieurs atteints grâce à la réduction générale de 1987-88. Les institutions provinciales telles les hôpitaux psychiatriques et les pénitenciers n'étaient pas visées par cette mesure.	

Ontario

Mesures de limitation des dépenses de 1975-76 à 1991-92 (suite)

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Mesures prévues dans le budget de 1987	L'objectif représentant des économies et des restrictions applicables aux programmes est fixé à $350 millions.	Objectif atteint, principalement grâce à des économies ministérielles.
Mesures prévues dans le budget de 1986		
- Planification des dépenses en immobilisations	Adoption d'une approche plus complète pour la planification des dépenses en immobilisations. Le Conseil de gestion du Cabinet devait dorénavant coordonner les dépenses en immobilisations et les autres plans d'investissements de l'Ontario. Chaque ministère devait élaborer un plan d'immobilisations pluriannuel indiquant les besoins futurs, et rédiger un rapport sur l'incidence des nouvelles dépenses en immobilisations sur les dépenses de fonctionnement.	
- Revenus des loteries	Les revenus des loteries ne devaient plus être affectés à des programmes spécifiques. Ils devaient dorénavant être utilisés pour des programmes prioritaires comme le traitement du cancer, les hôpitaux communautaires et la recherche universitaire, ainsi que les activités communautaires récréatives et culturelles.	
- Processus d'affectation des dépenses	Dans le cadre du processus d'affectation des dépenses, une réduction de $200 millions a été effectuée comme suit : 1.5 pour cent pour les salaires et traitements, 3 pour cent pour les autres dépenses directes de fonctionnement, et d'autres réductions. De plus, l'affectation des dépenses en 1986-87 comprenait l'incidence annuelle des restrictions annuelles imposées en juillet 1985.	

Ontario

Mesures de limitation des dépenses de 1975-76 à 1991-92 (suite)

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Mesures prévues dans le budget de 1985		
- Rationalisation des activités	Proposition en vue de rationaliser certains organismes, de consolider certaines fonctions gouvernementales, et de vendre certaines sociétés d'État.	
- Examen des activités	Un examen permanent des activités gouvernementales a été annoncé pour les ministères et qui s'applique toujours. Cet examen a pour but d'améliorer à long terme la nécessité de procéder à une évaluation des programmes sur une base continue. L'examen des programmes n'est plus considéré comme une étape du contrôle des dépenses, mais plutôt comme une façon de rationaliser l'attribution des ressources et d'établir des priorités. On accorde maintenant plus d'importance à la pertinence des mandats de programmes et à l'efficacité des programmes pour réaliser leur mandat.	

Ontario

Mesures de limitation des dépenses de 1975-76 à 1991-92 (suite)

Mesures	Description	Résultats/évaluation
- Restriction des dépenses	En juillet 1985, une réduction de $250 millions a été imposée pour l'exercice, afin de financer de nouvelles priorités gouvernementales. Cette réduction était répartie comme suit : - réduction de 1.5 pour cent au chapitre des salaires et traitements; - une réduction de 3 pour cent au chapitre des autres dépenses directes de fonctionnement; - des économies de fin d'exercice de l'ordre de $30 millions; et - d'autres réductions atteignant $170 millions.	
Mesures prévues dans le budget de 1983		
- Augmentation restreinte des fonds provinciaux	Les bénéficiaires des fonds provinciaux ne devaient pas s'attendre à de futures augmentations atteignant des niveaux égaux ou supérieurs au taux de l'inflation.	
- Examen des programmes	Un examen des programmes a été annoncé et réalisé par le Secrétariat du Conseil de gestion; une réduction de 10 pour cent a été fixée pour chaque ministère, d'après les niveaux de dépenses de 1982-83.	Des économies de $219 millions ont été approuvées pour une période de quatre ans. La majorité des économies prennent la forme d'une amélioration de la productivité, de report de projets ou de faibles réductions des dépenses de fonctionnement.

Ontario

Mesures de limitation des dépenses de 1975-76 à 1991-92 (suite)

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Mesures prévues dans le budget de 1982		
- Augmentation restreinte des salaires	Les augmentations salariales des fonctionnaires supérieurs et des membres de la législature devaient se limiter à 6 pour cent. De plus, le programme de restrictions a permis de limiter à 5 pour cent l'augmentation du niveau des dépenses gouvernementales pour les employés du secteur public, et imposé des restrictions quant aux augmentations établies ou autorisées par les ministères ou organismes ontariens.	
Mesures prévues dans le budget de 1981	L'examen des principaux programmes de transfert était annoncé, notamment dans le cas de la santé et du RAMO, des soins en institutions, de l'aide juridique, du soutien du revenu, des transferts locaux et de l'éducation postsecondaire.	

Manitoba

1. Mesures de limitation des dépenses : Salaires

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Loi sur la gestion de la rémunération dans le secteur public (projet de loi 70) 1991-92	Projet de loi ayant pour but de maintenir les salaires à leur niveau courant dans le secteur public et ce, pour une période d'un an.	
Modifications à la Loi sur l'Assemblée législative (projet de loi 33) 1991-92	Projet ayant pour but de maintenir les salaires des députés à leur niveau courant, de réduire de 10 pour cent leurs indemnités, d'empêcher les députés de conserver un bien acheté aux frais des contribuables lorsqu'ils quittent leur poste, et de réduire le nombre de documents que chaque député peut imprimer et expédier aux frais de l'État, pour les ramener de 3 à 2 documents par année.	
Loi sur la modification de l'Assemblée législative (projet de loi 105) 1990-91	Projet de loi ayant pour but de réduire les indemnités des députés de façon à économiser $500,000.	
1989-90	La Direction des Parcs de ressources naturelles réduisait la semaine de travail de ses employés à quatre jours par semaine.	
Gestion des dépenses en cours d'année 1988-89	Approbation du programme de stationnement payé par les employés.	Mis en place en septembre 1990.

Manitoba

2. Mesures de limitation des dépenses : Emploi

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Restrictions applicables à la dotation 1991-92	Les ministres ont délégué leur pouvoir de dotation en personnel dans certains cas (postes essentiels pour la santé et la sécurité au sein des institutions provinciales; postes décentralisés; remplacement des femmes en congé de maternité; employés recrutés à partir d'une liste de réembauche; prolongation de la période d'emploi déterminée; emplois d'été). L'approbation du Conseil du Trésor est requise dans tous les autres cas. L'exigence applicable au taux de vacance de 5 pour cent est temporairement suspendue.	
Restrictions applicables à la dotation 1990-91	Gel de l'embauche, sauf dans certains cas (postes essentiels pour la santé et la sécurité au sein des institutions provinciales; postes décentralisés; remplacement des femmes en congé de maternité; recrutement d'employés à partir des listes de réembauche; prolongation de la période d'emploi déterminée jusqu'à la fin de l'exercice).	
Restrictions applicables à la dotation 1989-90	Les ministères devaient maintenir un taux de vacance de l'ordre de 5 pour cent.	

Manitoba

3. Mesures de limitation des dépenses : Gestion

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Réduction du parc automobile 1991-92	Dans le cadre de la préparation du Budget des dépenses, le Conseil du Trésor a demandé que 200 véhicules soient retirés du parc automobile. Les ministères sont tenus d'examiner leurs exigences et de déterminer les véhicules pouvant être retirés du parc.	
Budget des dépenses 1991-92	Établissement d'un nouveau processus pour la préparation du Budget des dépenses; ce processus met l'accent sur quatre grands secteurs plutôt que sur des ministères individuels. Les programmes sont classés dans une des trois catégories établies, selon le niveau de priorité (A - essentiel pour respecter les exigences économiques ou sociales de la province; B - programmes prioritaires définis par critères et pouvant être modifiés en vue d'accroître la rentabilité; C - tous les autres programmes). Des plans ont été élaborés pour chaque secteur, d'après les niveaux de dépenses établis, par des comités formés de sous-ministres. Les niveaux fixés pour les dépenses sont fondés sur les dépenses de programmes de la catégorie A, 90 pour cent des crédits réajustés de l'année précédente pour la catégorie B, et 59 pour cent des crédits réajustés de l'année précédente pour la catégorie C. Les niveaux de financement pouvaient être augmentés (par exemple, de la catégorie B à la catégorie A) mais non pas diminués. Les plans ont par la suite été soumis à des comités ministériels, également regroupés par secteurs, puis au Conseil du Trésor, pour fins d'examen et d'approbation.	Abolition de 958 postes, soit environ 5 pour cent des effectifs de la fonction publique provinciale, ce qui a donné lieu à la mise en disponibilité de 375 à 450 fonctionnaires à temps plein. Diminution des ressources gouvernementales affectées aux communications, à l'administration et au soutien, d'où une économie de $4.4 millions. Modération dans les négociations salariales dans le secteur public avec une croissance limitée à 3 pour cent. Réduction des subventions provinciales, de l'ordre de $11,966,100; 71 subventions ont été réduites par rapport à l'année précédente, et 37 subventions ont été retirées.

Manitoba

3. Mesures de limitation des dépenses : Gestion (suite)

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Budget des dépenses 1990-91	Des objectifs ont été fixés en ce qui a trait aux niveaux de dépense et les ministères étaient tenus d'élaborer des plans de redressement en vue d'atteindre ces objectifs. Les augmentations de prix et de volume concernaient uniquement les programmes essentiels (santé, aide sociale, etc.). Aucune augmentation générale de prix n'a été autorisée. Aucune augmentation des subventions générales. Les subventions accordées aux organismes extérieurs responsables de la réalisation de programmes gouvernementaux ont été établies de la même façon que pour les programmes ministériels.	
Dette publique 1989-90	Conversion de la dette outre-mer (francs suisses, deutsche mark) en devises canadiennes et américaines, afin de réduire l'exposition aux devises étrangères.	
Loi sur la stabilisation des tarifs énergétiques 1989-90	Abolition du programme créé dans le but de stabiliser les tarifs hydro-électriques exigés de la part des Manitobains, en internalisant le risque associé au taux de change auquel était exposée Hydro-Manitoba.	Transfert du risque de change aux clients de la compagnie.
Budget des dépenses 1989-90	Aucune augmentation de prix des dépenses de fonctionnement, aucune augmentation autorisée au titre des subventions générales, options de réduction du budget de l'ordre de 5 pour cent des programmes ministériels.	

Manitoba

3. Mesures de limitation des dépenses : Gestion (suite)

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Privatisation/Vente 1989-90	Vente de Gimli Industrial Park Subdivision à la municipalité rurale de Gimli. Transfert du terrain de golf Hecla Island à Venture Manitoba Tours. Fermeture de certains parcs provinciaux, sous-traitance pour les activités d'entretien. Transfert des Services micrographiques au secteur privé. Abandon du programme d'inspection des petits navires sous pression en faveur du secteur privé.	
Discours du Budget (août 88) 1988-89	Réduction de la taille du Cabinet. Le ministère du Développement coopératif a été fusionné avec le ministère de la Consommation et des Corporations, et le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie a été fusionné avec le ministère du Développement commercial et du Tourisme. Le fonds de soutien à l'emploi a été transféré aux ministères responsables de sa réalisation et le chevauchement des services a été supprimé.	
Budget des dépenses 1988-89	Une augmentation de 3 pour cent a été accordée aux organismes de l'extérieur responsables de la réalisation de programmes gouvernementaux, alors que les subventions générales accordées à ces organismes sont demeurées à 0 pour cent. Les ministères devaient faire face aux augmentations générales des prix en procédant à une réaffectation interne de leurs ressources.	

Manitoba

3. Mesures de limitation des dépenses : Gestion (suite)

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Budget des dépenses 1988-89 (suite)	Ils devaient, plus précisément, examiner les diverses solutions possibles et déterminer les programmes à faible priorité équivalant à un minimum de 15 pour cent des crédits pour 1987-88, sur une période de 3 ans, et prévoir des économies d'au moins 5 pour cent pour 1988-89.	
	Une Direction de la planification des locaux a été mise sur pied au sein des Services de l'État, dans le but d'examiner tous les projets d'immobilisation, ainsi que les besoins à long terme en matière de locaux.	
	Le programme Farm Fuel Border Dye a été aboli.	
	Un système de recouvrement total des coûts a été mis sur pied pour les opérations d'entreposage de la Direction de l'approvisionnement en matériel.	
	Rationalisation de la gestion dans 13 ministères, grâce à une consolidation des postes et à une réduction des paliers de gestion.	L'abolition de 21 postes a donné lieu à une économie de $1.3 million.

Manitoba

4. Mesures de limitation des dépenses dans le secteur de l'éducation

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Examen de la pertinence des programmes d'étude offerts par les collèges communautaires, par rapport au marché du travail actuel 1991-92	Rationalisation des services et abolition des programmes qui n'offrent plus d'avantages maximums au public.	96 postes ont été abolis, d'où une économie de $3.9 millions.
Réforme interne - Collèges communautaires 1991-92	Réorganisation interne de la fonction administrative dans les collèges communautaires.	30 postes ont été abolis, d'où une économie de $1.6 million.
Examen du mandat de l'Élaboration de programmes et des services de soutien 1991-92	Réorganisation en vue de mettre l'accent sur une forme élargie de leadership en ce qui a trait à la politique du programme académique.	7 postes ont été abolis, d'où une économie de $350,000.
Nouveau mandat pour la Direction de l'Élaboration et de la mise en application des programmes 1990-91		
Budget des dépenses 1988-89	Modification des dates fixées pour le versement des sommes perçues par les municipalités dans le domaine de l'éducation.	

Manitoba

5. Mesures de limitation des dépenses dans le secteur des services sociaux

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Examen du mode de financement des garderies 1991-92	Modification du mode de financement des garderies, afin de réduire l'écart entre le coût réel et le montant payé par les parents.	
Réforme interne - Ministère des services familiaux 1991-92	Réduction du nombre d'employés dans les bureaux régionaux (aucun bureau fermé, tous les services ont été maintenus).	Économie de $563,000.
Réduction du programme de préparation à l'emploi (Career start) 1991-92	Réduction du niveau d'inscriptions et nivellement de la subvention salariale pour la ramener à la moitié du salaire minimum pour tous les secteurs d'emploi.	Économie de $2,888,600.
Réduction du programme de supplément de revenu associé à l'enfant et du supplément du revenu pour les personnes âgées (55 ans et plus) 1991-92	Les prestations et les critères n'ont pas été indexés par rapport à l'année précédente.	Économie de $1.5 million.
Examen des organismes offrant des services aux familles et aux enfants 1991-92	Fusion des fonctions administratives de six organismes de Winnipeg offrant des services aux enfants et aux familles.	Réduction du déficit.
Réduction du programme d'emplois temporaires pour les étudiants 1990-91	Le programme d'emplois temporaires pour les étudiants doit être financé par les ministères, sans aucune augmentation de leur budget.	

Manitoba

5. Mesures de limitation des dépenses dans le secteur des services sociaux (suite)

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Redressement des prestations d'aide sociale : 1990-91		
- soins de santé	Rationalisation des prestations accordées au titre des médicaments vendus sans ordonnance.	
- prestation de base	Réduite pour les 3 premiers mois de participation.	
Rationalisation et réduction des services d'emploi régionaux 1990-91		
Programme d'aide aux locataires âgés 1989-90	Abolition du taux de financement préférentiel accordé antérieurement et réduction des remises de dettes, de 10 pour cent à 5 pour cent.	
Programme de réparations indispensables aux maisons 1989-90	Abandon de la partie du programme prévoyant la remise de dettes.	

Manitoba

6. Mesures de limitation des dépenses dans le secteur de la santé

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Réforme interne - Ministère de la Santé et Commission des services de santé du Manitoba 1991-92	Réorganisation du ministère de la Santé et fusion avec la Commission des services de santé du Manitoba.	Abolition de 16 postes de gestionnaires supérieurs et intermédiaires et de 5 postes administratifs, d'où une économie de $1.2 million.
Abolition de la couverture relative à divers services de chirurgie esthétique 1991-92	Abolition de l'assurance pour l'enlèvement de tatouages, les lentilles cornéennes et l'opération consistant à renverser une stérilisation antérieure.	Économie de $2 millions.
Modifications apportées au programme de soins dentaires pour enfants 1991-92	Réduction de l'âge maximal des enfants admissibles.	Économie de $500,000.
Modifications apportées aux services d'évaluation auditive 1991-92	Programme axé sur les enfants d'âge préscolaire.	Économie de $250,000.
Modifications aux services de transport des patients dans le Nord 1991-92	Application de frais de $50 pour le transport des patients dans le Nord.	Économie de $221,000.
Réforme interne - Fondation manitobaine de lutte contre l'alcoolisme 1991-92	Restructuration et abolition du chevauchement, sans incidence sur la prestation de services.	Économie de $500,000.

Manitoba

6. Mesures de limitation des dépenses dans le secteur de la santé (suite)

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Redressement du programme d'assurance-médicaments : 1990-91	Adoption d'une méthode permettant un redressement automatique de la franchise à payer, selon l'indice des prix à la consommation de Winnipeg pour l'année précédente.	
- Augmentations des franchises		
- Médicaments admissibles	Réduction et rationalisation des médicaments admissibles.	
- Mise sur pied d'un comité consultatif des coûts-bénéfices	Ce comité devait déterminer les coûts-bénéfices des médicaments et faciliter l'adoption d'une réglementation et d'une vérification plus sévères du coût des médicaments avant d'autoriser le paiement.	
Programme d'assurance-médicaments 1989-90	Augmentation de 4.1 pour cent au titre des franchises et rajustement des augmentations ultérieures en fonction de l'IPC.	
Frais d'utilisation 1989-90	Augmentation de 10 pour cent du coût des chambres privées et semi-privées. Augmentation de 20¢/par jour au titre des frais d'hospitalisation.	

Manitoba

6. Mesures de limitation des dépenses dans le secteur de la santé (suite)

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Budget des dépenses 1988-89	Les frais des établissements de santé pour les personnes ont été augmentés de 30¢/par jour, par trimestre, à compter du 1er août 1988. Les frais pour les chambres semi-privées dans les hôpitaux ont été augmentés de $2.80 par jour, soit une augmentation de 12.6 pour cent. Un montant quotidien maximal est établi pour les frais hospitaliers encourus à l'extérieur du Canada. Introduction d'un formulaire de laboratoire standard le 1er octobre 1988. La franchise en vertu du programme d'assurance-médicaments augmente de $25 pour les personnes âgées de moins de 65 ans et de $10 pour les personnes âgées de plus de 65 ans.	

Manitoba

7. Mesures de limitation des dépenses : Autres

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Modifications à la Loi sur la Société du Barreau 1991-92	Ces modifications obligeraient la Société du Barreau à partager le coût des services bibliothécaires juridiques.	Économie de $163,000.
Modifications au taux de rémunération des agents de correction 1991-92	Les taux de rémunération sont réduits de la moitié pendant que les agents reçoivent une formation.	Économie de $161,000.
Réforme interne - Ministère des Ressources naturelles 1991-92	Abolition des services internes d'eau et dégoût et réduction des services de conception, de dessin et d'examen sur place (services offerts par le secteur privé).	Abolition de 13 postes.
	Réduction des services d'eau et des services techniques offerts aux municipalités rurales, aux administrations locales et aux districts de conservation.	Abolition de 24 postes.
Fermeture de 3 bureaux de services régionaux comptant un seul employé et réduction des effectifs dans 7 plus grands bureaux	Abolition de 10 postes.	
	Abolition du programme de surveillance des plages à six endroits.	Économie de $197,000.

Manitoba

7. Mesures de limitation des dépenses : Autres (suite)

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Fermeture de 3 bureaux de services régionaux comptant un seul employé, et réduction des effectifs dans 7 plus grands bureaux (suite)	Mises en disponibilité des préposés à l'entretien des parcs, pendant la période d'hiver, pour une durée d'un à six mois.	
Réforme interne - Ministère du Développement rural 1991-92	Réduction des activités de la fonction de conception et de développement, ainsi que des activités d'entretien, de la Commission des services de l'approvisionnement en eau du Manitoba (services offerts dans le secteur privé).	Abolition de 9 postes.
Réduction du programme de construction et d'entretien des autoroutes 1991-92	Transfert de la responsabilité de 2,000 km de routes secondaires aux municipalités.	Abolition de 96 postes.
Transfert d'activités au secteur privé 1991-92	Fermeture des laboratoires d'analyse des semences et des sols, du Drug Centre et du Semen Centre.	Abolition de 16 postes (transférés au secteur privé).
Réforme interne - Ministère de l'Agriculture 1991-92	Consolidation des régions, qui sont passées de 5 à 4 sans réduire les services offerts dans les régions rurales du Manitoba.	
	Fusion de la fonction d'administration de la Commission chargée du contrôle du prix du lait, de la Commission de la propriété agricole, de l'Office de la commercialisation des produits naturels et de la Commission des machines agricoles.	Abolition de 4 postes, d'où une économie de $143,000.

Manitoba

7. Mesures de limitation des dépenses : Autres (suite)

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Transfert de la responsabilité pour les programmes de conservation de l'énergie 1991-92	Ces programmes ont été transférés du ministère de l'Énergie et des Mines à Hydro-Manitoba.	
Abolition du programme d'aide à la remise en état des logements dans le secteur rural 1991-92		Économie de $800,000.
Abolition du programme d'aide aux locataires âgés 1991-92		Économie de $517,000.
Abolition du service de sécurité interne et entente avec des organismes privés de sécurité 1991-92	Embauche d'organismes privés de sécurité dans certains immeubles gouvernementaux situés à Winnipeg.	Abolition de 13 postes, d'où une économie de $243,000.
Réforme interne - Commission de la fonction publique 1991-92	Augmentation du recouvrement des coûts pour les services de formation, de consultation et de courtage, sans augmentation correspondante des budgets ministériels.	Augmentation de l'ordre de $700,000 au titre des recouvrements.

Manitoba

7. Mesures de limitation des dépenses : Autres (suite)

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Modification de la fonction de transcription 1991-92	La fonction de transcription est devenue une fonction interne payée à l'acte; abolition de tous les postes de sténographes, sauf les sténographes judiciaires, et mise en place d'un contrôle électronique. Les transcriptions sont maintenant vendues par le ministère (plutôt que par les sténographes comme c'était le cas auparavant).	Abolition de 28 postes. Augmentation des recettes de l'ordre de $300,000 environ.
Abolition des fonds provinciaux consacrés au programme d'aide à la remise en état des logements 1990-91		
Modification des tarifs payés par l'Aide juridique au Barreau provincial 1990-91	Réduction des tarifs du Barreau privé pour les personnes qui plaident coupables à des crimes moins graves dans le cadre de causes plaidées par l'Aide juridique.	
Mise sur pied de l'Administration du logement par la province 1990-91	Mise sur pied de l'Administration du logement du Manitoba, qui remplace 98 administrations du logement au Manitoba.	
Retrait du segment de la Division de l'assurance générale 1990-91	Transfert de l'assurance responsabilité et de l'assurance sur les biens personnels et commerciaux, de la Société d'assurance publique du Manitoba à une compagnie d'assurance privée.	

Manitoba

7. Mesures de limitation des dépenses : Autres (suite)

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Réduction de la formation offerte dans la fonction publique 1990-91	La fonction de formation de la Commission de la fonction publique est réduite, afin de se limiter aux cours associés à la politique publique provinciale.	
Transfert de la fonction administrative de la Commission de la fonction publique 1990-91	Transfert des services de l'administration et du soutien de gestion au ministère des Finances.	
1989-90	Réduction des horaires de nettoyage dans les bureaux du centre-ville de Winnipeg. Consolidation des activités d'acquisition de terrains, de quatre à un seul ministère. Centralisation de la fonction d'opérations bancaires de l'Administration du logement au ministère du Logement. Diverses réorganisations ministérielles et consolidations administratives. Automatisation du traitement du courrier, et examen et réduction des lignes téléphoniques. Autorisation du Conseil du Trésor pour réduire toutes les dépenses discrétionnaires pour le dernier trimestre de l'exercice. Autorisation du Conseil du Trésor pour examiner les services de l'État pour toutes les demandes de service présentées par les ministères.	

Saskatchewan

1. Mesures de limitation des dépenses : Salaires

Mesures	Description	Contexte/ questions d'intérêt	Résultats/évaluation
Contrôle des augmentations salariales (1991)	Les augmentations salariales ne doivent pas dépasser 4 pour cent cette année et 2 pour cent au cours des deux prochaines années.	Cette mesure s'inscrit dans le cadre du plan financier en six points ayant pour but d'éliminer le déficit d'ici 1993-94.	Les récentes augmentations négociées respectaient les lignes directrices, faute de quoi elles ont été rejetées.
Gel des salaires des membres de l'Assemblée législative (1991)	Le gel des salaires se poursuit pour les ministres du Cabinet et les secrétaires législatifs; le gel salarial des MAL restera en vigueur jusqu'à ce que le budget soit équilibré.	Le contrôle des dépenses doit se faire par le haut.	La réaction du public est très positive; économies restreintes.
Abolition des indemnités de départ des MAL (1991)	L'indemnité de départ (jusqu'à concurrence d'un an de salaire) est abolie pour tous les MAL actuels.	Le contrôle des dépenses doit se faire par le haut.	La réaction du public est très positive; économies restreintes.
Gel des salaires des MAL (1990)	Les salaires des ministres du Cabinet et des secrétaires législatifs sont ramenés à leur niveau de l'année précédente.	Le contrôle des dépenses doit se faire par le haut.	

Saskatchewan

1. Mesures de limitation des dépenses : Salaires (suite)

Mesures	Description	Contexte/ questions d'intérêt	Résultats/évaluation
Gel des salaires dans la fonction publique (1987)	Aucune augmentation salariale ne fut accordée aux employés de l'État pour deux ans.	Les salaires directs et indirects représentent la majorité des dépenses.	Aucune augmentation salariale pour deux ans. Cette situation a été compensée dans une certaine mesure au cours des années ultérieures.
Gel des salaires des MAL (1985)	Aucune augmentation ne fut accordée aux MAL et aux gestionnaires de la fonction publique et ce, pour la deuxième année consécutive.	Établir un exemple pour le reste de la fonction publique.	Les augmentations salariales sont maintenues en-deçà des augmentations accordées dans le secteur privé.

Saskatchewan

2. Mesures de limitation des dépenses : Gestion

Mesures	Description	Contexte/ questions d'intérêt	Résultats/évaluation
Réduction du budget et abolition de programmes (1991)	Réduction du budget de 14 ministères ou organismes.	Le gel des budgets donne lieu à des économies sur le plan administratif.	Les dépenses de fonctionnement de l'État représentent $110 millions de moins qu'en 1985-86.
	Abolition de programmes spécifiques d'aide et d'investissement.	L'État et le public veulent une réduction des subventions et des remboursements.	Économie de $9.3 millions par année.
	Réduction des subventions pour le partage des recettes urbaines et rurales et plafond de 3.5 pour cent fixé pour l'augmentation des subventions dans les domaines de la santé et de l'éducation.	Les subventions à des tierces parties représentent presque la moitié des dépenses totales, c'est pourquoi elles doivent également être assujetties à un contrôle.	
Réduction des programmes (1990)	Réduction du programme d'immobilisations municipales et du financement pour la construction de routes.	Réduction des dépenses de certains programmes.	Économie de $17 millions appliqué à des années ultérieures.
	Annulation du programme de rénovation domiciliaire.	Réduction des subventions et remboursements.	Ensemble, ces trois mesures permettront de réaliser des économies de $250 millions au cours des deux prochaines années.

Saskatchewan

2. Mesures de limitation des dépenses : Gestion (suite)

Mesures	Description	Contexte/ questions d'intérêt	Résultats/évaluation
Réduction des programmes (1990) (suite)	Réduction du régime de protection hypothécaire.	Réduction des subventions et remboursements.	
	Abolition du programme de remboursement de la taxe sur l'essence.		
Réduction du budget (1989)	Maintien ou réduction du budget de 12 ministères.	Contrôle des dépenses administratives.	
Réduction du budget (1988-89).	Réduction du budget de 11 ministères et organismes.		
Gel des transferts (1987)	Aucune augmentation des subventions à des tierces parties.	Ces subventions doivent également être assujetties à un contrôle.	Aucune augmentation des subventions, mais cette situation a été compensée dans une certaine mesure au cours des années ultérieures.
	Mise sur pied de la Société de gestion immobilière.	Mise sur pied d'une entité chargée de contrôler tous les biens immobiliers de l'État. Mise en place d'un amortissement pour les immobilisations appartenant à l'État et à des tierces parties.	Les dépenses en immobilisations correspondent à la durée de vie utile du projet. Économies durant les quatre premières années.

Saskatchewan

2. Mesures de limitation des dépenses : Gestion (suite)

Mesures	Description	Contexte/ questions d'intérêt	Résultats/évaluation
Gel des budgets (1987)	Aucune augmentation du budget de 14 ministères; 9 ministères assujettis à une rationalisation et à une fusion.		
Rationalisation des programmes (1987)	Abolition de 104 programmes et réduction considérable de 72 autres.	Réduction de la taille de l'administration provinciale.	Budget global réduit de 4.8 pour cent par rapport à l'année précédente.
Gel des budgets (1985)	Le budget des trois quarts des ministères et organismes est maintenu au même niveau que l'année précédente ou réduit.	Contrôle des dépenses dans les secteurs non prioritaires.	
Gel des budgets (1984)	26 des 37 ministères et organismes subissent un gel ou une réduction de leur budget.	Contrôle des dépenses dans les secteurs non prioritaires.	

Saskatchewan

3. Mesures de limitation des dépenses : Emploi

Mesures	Description	Contexte/ questions d'intérêt	Résultats/évaluation
Réduction des effectifs (1991)	Abolition de 600 postes au sein des ministères et sociétés d'État au cours des deux prochaines années.	Cette mesure s'inscrit dans le cadre du plan financier en six points.	Abolition de 352 postes durant la première année. La réduction des effectifs est en cours et respecte les objectifs.
Réduction des effectifs (1990)	Gel de l'embauche pour une période de deux ans.		Aucune modification importante de la taille de la fonction publique.
Réduction des effectifs (1987)	Abolition de 2,000 postes dans la fonction publique.	Réduire la taille de l'administration fédérale et de la fonction publique.	1,300 des 2,300 postes abolis en 1986 et en 1987 ont été transférés aux sociétés d'État ou à des tierces parties financées par l'État.
(1986)	Abolition de 300 postes dans la fonction publique.		
Réduction des effectifs (1985)	Abolition de 78 années-personnes.		

Saskatchewan

4. Mesures de limitation des dépenses dans le secteur de l'éducation

Mesures	Description	Contexte/ questions d'intérêt	Résultats/évaluation
Contrôle de l'augmentation des subventions à des tierces parties (par ex., commissions scolaires, universités, Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology (SIAST), collèges régionaux et autres établissements d'enseignement) (1991)	L'augmentation des subventions accordées à des tierces parties se limitera à 3 pour cent pour les deux prochaines années et à 3.5 pour cent pour 1991-92.	Mesure annoncée dans le budget provincial de 1991-92.	
Réduction de 50 pour cent au titre du financement du "EDF" (1991)		Réduction des dépenses liées à certains programmes.	Réduction de $7.25 millions au titre du financement.
Réduction du financement des bourses d'études dans le cas des universités et des instituts technologiques (1990)	En 1991-92, le financement des bourses d'études a été réduit de $5.8 millions. Le reste, soit $1.7 million, a été inclus dans les dépenses de fonctionnement des universités et du SIAST.	Le financement des bourses d'études pour le premier cycle a été aboli. Le reste des fonds (bourses pour études supérieures) fait maintenant partie des dépenses de fonctionnement des universités et du SIAST. Cette mesure donne essentiellement aux institutions le pouvoir de décider qui obtient les bourses, ainsi que le niveau de financement.	

Saskatchewan

4. Mesures de limitation des dépenses dans le secteur de l'éducation (suite)

Mesures	Description	Contexte/ questions d'intérêt	Résultats/évaluation
Financement de la construction d'écoles (1989)	La part de la commission scolaire provinciale au titre du financement des immobilisations K-12 est ramenée de 90:10 à 80:20.	Rendre les commissions scolaires plus responsables des projets de construction d'écoles.	La contribution provinciale pour la construction d'écoles a libéré plus de fonds des commissions scolaires.
Fusion du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Éducation supérieure (1987)	Les deux ministères ont été fusionnés pour former une seule administration en 1987-88.	Accroître l'efficience gouvernementale.	Cette mesure a probablement eu les résultats escomptés.
Principales subventions à des tierces parties (1987)	Gel des subventions aux écoles et aux établissements d'enseignement postsecondaire.	Les subventions à des tierces parties constituent une partie importante des dépenses et elles doivent être assujetties à un contrôle.	Les subventions ont été gelées, même si cette mesure a été compensée au cours des années suivantes. Une université a adopté des quotas, d'autres programmes d'éducation ont été restructurés.
Mise sur pied du Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology (SIAST) (1987)	Quatre instituts technologiques et six collèges urbains ont été fusionnés pour former une seule entité.	Accroître l'efficience de l'enseignement dans les instituts technologiques.	Des économies importantes ont été réalisées grâce à une réduction du chevauchement de la dotation et à d'autres coûts fixes. Le SIAST est également en mesure d'offrir un meilleur service.
Établissement d'un réseau rural de collèges communautaires (1987)	Les collèges régionaux ruraux ont été repensés, afin d'améliorer la coordination.	Accroître l'efficience et la coordination de la programmation.	Les économies réalisées sont minimales, mais le service a été amélioré.

Saskatchewan

5. Mesures de limitation des dépenses dans le secteur des services sociaux

Mesures	Description	Contexte/ questions d'intérêt	Résultats/évaluation
Régime de revenu de la Saskatchewan (1988)	Une facture est envoyée directement au ministère en ce qui a trait aux factures de services publics du bénéficiaire.	Accroître l'efficience, réduire les abus et accélérer le paiement aux compagnies d'utilité publique appartenant à l'État.	Tous les objectifs ont été atteints.
(1987)	Abolition des chèques dans le cas des célibataires et des couples sans enfants qui sont aptes au travail.		Économies de $1 million par année.
(1986)	Direction des enquêtes spéciales.	Enquêtes sur la fraude et les abus, et mise sur pied d'une fonction de contrôle relativement aux paiements d'aide sociale.	Économies de $3 à $6 millions par année.
(1984)	Réaffectation de l'aide, des personnes célibataires aptes au travail, aux personnes défavorisées à plus long terme.	Inciter les bénéficiaires célibataires aptes au travail à intégrer le marché du travail, sans pour autant réduire les prestations globales.	Aucune économie nette, mais les personnes défavorisées à long terme reçoivent des prestations plus élevées et le nombre total de bénéficiaires d'aide sociale a diminué.

Saskatchewan

5. Mesures de limitation des dépenses dans le secteur des services sociaux (suite)

Mesures	Description	Contexte/ questions d'intérêt	Résultats/évaluation
New Careers Corporation (1984)	Les bénéficiaires d'aide sociale travaillent au sein de la Société pour une période de 6 mois à 1 an.	Offrir une formation et une expérience professionnelles aux bénéficiaires, afin de les aider à intégrer ou à réintégrer le marché du travail.	Économies pouvant atteindre $53 millions par année (estimation ministérielle). La Société aménage des parcs et des installations récréatives, ce qui constitue un avantage secondaire.
Sask Works (1985)	Les entreprises privées reçoivent une subvention pour les encourager à embaucher des bénéficiaires de l'aide sociale.	Offrir une formation et une expérience professionnelles aux bénéficiaires, afin de les aider à intégrer ou à réintégrer le marché du travail.	Impossible de déterminer les économies, mais certains des bénéficiaires participant au programme ont obtenu un emploi permanent.
Jeunes contrevenants, garderies et soins aux enfants (en cours)	Prestation de services par la communauté plutôt que par une institution.	Les programmes communautaires coûtent moins cher que les programmes offerts par les institutions, ils sont plus efficaces et ils offrent une meilleure qualité de vie aux participants.	Impossible de déterminer les économies.

Saskatchewan

6. Mesures de limitation des dépenses dans le secteur de la santé

Mesures	Description	Contexte/ questions d'intérêt	Résultats/évaluation
Régime de médicaments d'ordonnance de la Saskatchewan (1991)	Augmentation de la contribution exigée, qui passe de 20 à 25 pour cent. Les frais afférents aux médicaments non remplaçables sont subventionnés uniquement selon le coût le moins élevé du médicament équivalent disponible.	Contrôle des coûts du programme et restrictions quant à l'augmentation du taux d'utilisation.	Économies évaluées à $9.8 millions pour 1991-92.
Subventions à des tierces parties (1991)	Subventions aux tierces parties offrant des soins de santé (hôpitaux, établissements de soins spéciaux, etc.) Augmentation limitée à 3.5 pour cent en 1991-92, à 3 pour cent en 1992-93 et en 1993-94.	Les subventions à des tierces parties représentent près de la moitié des dépenses publiques. Elles doivent donc être assujetties à un contrôle.	Impossible de déterminer les économies mais, chose certaine, le statu quo aurait donné lieu à des dépenses beaucoup plus élevées. Certains hôpitaux ont fermé des lits et mis des employés en disponibilité.
Autres programmes (1991)	De nombreux autres programmes ont été restructurés de façon à offrir des services communautaires à un coût moindre.	Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la stratégie ayant pour but de prévenir des maladies et de maintenir le niveau de vie plutôt que d'augmenter les soins de santé.	

Saskatchewan

6. Mesures de limitation des dépenses dans le secteur de la santé (suite)

Mesures	Description	Contexte/ questions d'intérêt	Résultats/évaluation
Administration des soins de santé de Saskatoon (1990)	Société d'État créée dans le but de superviser les trois principaux hôpitaux de Saskatoon.	Organisme central qui sera en mesure de coordonner, de rationaliser et de réduire le chevauchement en ce qui a trait à la prestation de services au sein des hôpitaux.	Certains soins de santé sont offerts par un seul hôpital. Le chevauchement a été réduit et il se pourrait que la qualité ait augmenté.
Barème des honoraires des médecins (1989)	Adoption d'une méthode de partage des frais d'utilisation. La province finance 1/3 de l'utilisation qui augmente à raison de plus de 2 pour cent par année.	Contrôle de la croissance de l'utilisation des services médicaux.	Le système n'est pas encore tout à fait au point. Le taux d'utilisation continue d'augmenter à raison de 4 ou 5 pour cent.
Régime de médicaments d'ordonnance de la Saskatchewan (1987)	Franchise de base de $125/par famille/par année et contribution égale à 20 pour cent. Antérieurement, des frais fixes de $3.95 étaient exigés pour chaque ordonnance.	Contrôler les coûts du programme. Accroître la responsabilité personnelle en ce qui a trait à l'utilisation de médicaments.	Le coût total du programme a été réduit d'un tiers.

Saskatchewan

6. Mesures de limitation des dépenses dans le secteur de la santé (suite)

Mesures	Description	Contexte/ questions d'intérêt	Résultats/évaluation
Carte de santé de plastique (magnétique) (1987)	Création d'une carte de plastique faisant état des antécédents médicaux du détenteur et permettant de contrôler le système dans son ensemble.	Dans le cadre de la tenue de dossiers en vue de la modification du régime des médicaments. Données accessibles immédiatement pour le pharmacien, les administrateurs du régime des médicaments et les consommateurs.	Cette carte était utilisée initialement uniquement pour le régime de médicaments, mais elle a été utilisée dans le cadre de projets pilotes réalisés dans des hôpitaux et des centres d'immunisation. Elle a, à toutes fins pratiques, éliminé les abus et apporté des économies. À long terme, la carte pourrait éliminer les dossiers écrits et fournir des données instantanément à tous les professionnels de la santé.

Alberta

1. Mesures de limitation des dépenses : Emploi

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Réduction des effectifs (1991)	Abolition de plus de 800 postes équivalant à des postes à temps plein.	Depuis 1985-86, 3,500 postes ont été abolis. La taille de la fonction publique est plus petite en 1991-92 qu'elle ne l'était en 1978-79.
	200 autres postes seront réaffectés en fonction des priorités changeantes.	

2. Mesures de limitation des dépenses : Gestion

Contrôle des dépenses d'administration générale (1991)	Réduction des budgets pour la publicité, l'affrètement et l'affranchissement, la location d'équipement, les fournitures et le matériel généraux. Réduction des dépenses de voyage et d'accueil.	Depuis 1985-86, les dépenses de programmes n'ont cru qu'à un taux annuel moyen de 1.6 pour cent; les dépenses d'administration et de programmes moins prioritaires ont été réduites de près de $500 millions; les dépenses de voyage et d'accueil ont été réduites de 23 pour cent.
	Réduction des achats d'équipement et de biens fixes. Réduction des dépenses en immobilisations. Abandon des programmes Mortgage Interest Shielding et Alberta Family First Home.	

Alberta

2. Mesures de limitation des dépenses : Gestion (suite)

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Contrôle des dépenses d'administration générale (1991) (suite)	Les budgets de plus de la moitié des ministères et organismes gouvernementaux ont été réduits en 1991-92.	
Examens du coût des programmes (1990)	Identification des programmes pouvant être plafonnés, réduits ou éliminés.	A aidé à épargner près de $400 millions en dépenses fiscales en 1991-92. Économies pour d'autres programmes.

3. Mesures de limitation des dépenses dans le secteur de l'éducation

Fonds de dotation et d'incitatifs (1991-92)	Réduction des fonds annuels consacrés au Fonds de dotation et d'incitatifs.	
Fusion de North Peace Education Consortia et du Fairview College (1991-92)		
Subventions reliées aux programmes pour les personnes âgées (1991-92)	Abolition des subventions spéciales à l'appui des programmes pour personnes âgées.	
Fermeture de la Alberta Hospital Edmonton School of Nursery (1991-92)		
Rajustement économique inférieur au taux d'inflation (1990-91, 1988-89 et 1984-85)		

Alberta

3. Mesures de limitation des dépenses dans le secteur de l'éducation (suite)

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Fusion du Westerra Institute of Technology et du Northern Alberta Institute of Technology (1990-91)		
Méthode de financement préétablie (1990-91, 1988-89 et 1987-88)	Réduction du financement en-deçà du niveau prescrit par la méthode préétablie .	
Canadian Distance Learning Development Centre (1990-91)	Abandon de l'aide financière directe accordée au Canadian Distance Learning Development Centre.	
Financement des inscriptions supplémentaires (1990-91)	Le financement des inscriptions supplémentaires a été maintenu au niveau de 1989-90.	
Soutien au fonctionnement institutionnel (1987-88)	Le soutien au fonctionnement institutionnel fut réduit de 3 pour cent par rapport à l'année précédente.	
Création d'un fonds des immobilisations (1985-86)	Création d'un fonds des immobilisations, d'où l'abolition du financement direct à même du Fond général pour la construction d'immobilisations.	

Alberta

4. Mesures de limitation des dépenses dans le secteur des services sociaux

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Diminution des soins pour enfants en institution (1990-91)	Cet objectif est atteint en augmentant la formation et la disponibilité des familles d'accueil, grâce à une augmentation des allocations qui leur sont versées et à un programme de formation élargi.	
Soutien du programme Indépendance (1990-91 et 1991-92)	Les prestations des services de soutien personnel sont plafonnées à $3,000 par mois et les méthodes de classification des clients sont modifiées.	
Plusieurs mesures destinées à contrôler les dépenses de services sociaux ont été adoptées depuis 1990-91	Exemples : Augmentation du nombre d'enquêteurs régionaux affectés aux cas de fraude. Centralisation de certains services administratifs de la Direction des services de gestion des ressources, dans les diverses régions d'Edmonton. Contrôles plus rigoureux quant aux coupons de nourriture d'urgence et à l'admissibilité médicale et financière au programme de revenu garanti pour les personnes gravement handicapées.	
Allocation de logement pour les célibataires aptes au travail et pour ceux qui ne le sont pas (1987-88)	Cette allocation a été ramenée de $290 à $190 par mois pour les trois premiers mois d'application.	Économies évaluées à $16.7 millions par année.

Colombie-Britannique

1. Mesures de limitation des dépenses : Salaires

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Compensation Fairness Program (1991)	Programme ayant pour but de limiter la croissance des salaires dans le secteur public. Un commissaire examine les augmentations salariales négociées, selon les lignes directrices.	En novembre 1991, le nouveau gouvernement a apporté des changements pour restaurer la libre négociation des conventions collectives et pour accroître la responsabilité des employeurs envers les accords négociés.
Compensation Stabilization Program (1982)	Programme permettant de contrôler et de stabiliser la rémunération dans le secteur public. Un commissaire était chargé d'analyser les augmentations salariales prévues, puis de les approuver ou les rejeter, selon les lignes directrices établies.	

2. Mesures de limitation des dépenses : Gestion

Le programme de restrictions (1982-87)	Imposition de sévères limites aux dépenses totales des ministères, plans de réduction des effectifs, programmes de privatisation et contrôles des salaires dans le secteur public.	Au cours de cette période, le taux de croissance des dépenses provinciales a fortement diminué, mais la province a quand même connu des déficits à cause d'une croissance relativement faible des recettes.

Colombie-Britannique

2. Mesures de limitation des dépenses : Gestion (suite)

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Fonds de stabilisation du budget	Créé en vue de stabiliser les recettes budgétaires et d'éviter d'avoir à réduite les dépenses quand les recettes et l'économie sont faibles.	La croissance des dépenses a excédé celle des recettes à partir de 1989-90 malgré la vigueur de l'économie.
Restrictions des dépenses (1991)	Les restrictions imposées par le biais d'une loi quant aux dépenses publiques font en sorte que celles-ci ne doivent pas dépasser le taux de croissance de l'économie.	
Budget équilibré à moyen terme (1991)	Exigence prévue dans la législation en ce qui a trait à un budget équilibré sur une période de 5 ans.	

3. Mesures de limitation des dépenses dans le secteur de l'éducation

Financement de l'éducation aux niveaux primaire et secondaire (budget de 1990)	Le financement aux niveaux primaire et secondaire a été établi par étudiant; les fonds supplémentaires requis par les commissions scolaires locales doivent provenir d'impôts fonciers additionnels approuvés par référendum.	

4. Mesures de limitation des dépenses dans le secteur de la santé

Restrictions du nombre de numéros de facturation pour les médecins (1985)	Restrictions sur le nombre de numéros de facturation distribués aux médecins (sans numéro de facturation, un médecin ne recevrait pas de paiement de la province pour les services rendus).	Cette restriction a par la suite été rendue inopérante par décision de la Cour suprême du Canada en août 1988.
Plafonnement global négocié de la facturation des médecins (1986-89)	La surfacturation globale des médecins dépassant le plafond devait être recouvrée par des réductions des tarifs négociés ultérieurement avec la British Columbia Medical Association.	La restriction imposée sur les numéros de facturation et le plafonnement ont réduit l'utilisation des services des médecins de 1986-87 à 1988-89.

Yukon

Mesures de limitation des dépenses : Mesures générales

Mesure	Description	Résultats/évaluation
Consultations antérieures au Budget (1991-92)	Consultations avec des groupes d'intérêt et des organismes privés, afin de déterminer les choix sur le plan des dépenses.	
Contrôle des dépenses (1991-92)	Aucune augmentation autorisée pour les dépenses non salariales comprises dans les budgets ministériels.	Les dépenses de fonctionnement et d'entretien, ainsi que les dépenses en immobilisations combinées représentent une diminution de 3.9 pour cent par rapport aux prévisions de 1990-91.
Contrôle des dépenses (1990-91)	L'augmentation des dépenses non salariales comprises dans les budgets ministériels est limitée à 3 pour cent.	Les dépenses de fonctionnement et les dépenses en immobilisations combinées représentent une diminution de 2.7 pour cent par rapport aux prévisions de 1989-90.
Contrôle des dépenses (1989-90)	Un plafond de 4 pour cent est établi dans le cas des dépenses salariales et de 3.5 pour cent dans le cas des dépenses non salariales comprises dans les budgets ministériels.	Le taux de croissance des dépenses de fonctionnement et des dépenses en immobilisations combinées se limite à 1.5 pour cent au-dessus des prévisions de 1988-89.

Yukon

Mesures de limitation des dépenses : Mesures générales (suite)

Mesure	Description	Résultats/évaluation
Contrôle des dépenses (1988-89)	- Un plafond de 4 pour cent est établi dans le cas des dépenses salariales et des dépenses non salariales contenues dans les budgets ministériels. - Les dépenses de voyage, de services contractuels et de communications restent au même niveau que l'année précédente.	
Contrôle des dépenses (1987-88)	L'augmentation des dépenses non salariales comprises dans les budgets de programmes est limitée à 3 pour cent.	Le taux de croissance des dépenses de fonctionnement et d'entretien (3.3 pour cent) est maintenu en-deçà du taux annuel d'inflation.
Gel des salaires (1987-88)	Gel des salaires de tous les employés de l'État, pour un an.	

Territoires du Nord-Ouest

Mesures de limitation des dépenses

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes (1985-86)	Présidé par le ministre des Finances, ce groupe comptait des fonctionnaires provinciaux et des consultants du secteur privé.	La mise sur pied de ce groupe a donné lieu à un examen majeur des conseils et organismes financés par l'État.
Projet d'examen du fonctionnement et de l'organisation du gouvernement du Nord (1991-92)	On a entrepris la réalisation d'un projet ayant pour but d'examiner les opérations et l'organisation du gouvernement du Nord et, plus précisément, les programmes et services gouvernementaux, ainsi que la structure du gouvernement, puis de recommander des solutions en vue d'accroître l'efficacité et(ou) de réduire les dépenses. L'équipe affectée à l'examen relevait du Conseil de gestion financière et elle était formée de gestionnaires supérieurs, de consultants du secteur privé et de représentants de la collectivité provenant des grandes régions des T.N.-O. et faisant partie des principaux groupes ethniques.	En septembre 1991, l'équipe affectée à l'examen avait terminé ses travaux sur place, et elle était en train de rédiger son rapport final.
Restrictions applicables aux augmentations pour l'inflation (1990-91)	Les rajustements en fonction de l'augmentation du taux d'inflation ont été limités aux secteurs des programmes législatifs ou des programmes contractuels impossibles à contrôler.	Environ $5 millions.
Réduction du budget des immobilisations (1990-91)	Le plan des dépenses en immobilisations a été réduit de 5 pour cent.	Environ $5 millions.

Territoires du Nord-Ouest

Mesures de limitation des dépenses (suite)

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Réduction des transferts (1990-91)	Réduction générale de 2 pour cent pour chaque programme de contribution offert par le gouvernement, c'est-à-dire les subventions aux municipalités et aux conseils et organismes tels les commissions scolaires et les conseils d'administration des hôpitaux. La réduction était fondée sur le montant auquel les bénéficiaires des contributions auraient eu droit autrement, en vertu du programme de contribution. Par conséquent, cette mesure ne signifiait pas nécessaire une réduction annuelle de la contribution et elle ne s'appliquait pas aux programmes tels le remboursement d'impôts fonciers aux propriétaires de maisons.	Réduction de $5 millions environ sur le plan des dépenses.
Réduction des années-personnes (1990-91)	Réduction générale de 3 pour cent des années-personnes et de la masse salariale de chaque ministère.	Réduction se situant autour de 80 années-personnes et de $5 millions.
Mesures temporaires de gestion des dépenses (1988-89)	Diverses mesures temporaires ont été adoptées : - l'approbation du ministère est requise pour toutes les demandes de personnel et pour les nouveaux postes; - des restrictions spéciales s'appliquent à l'affrètement d'aéronefs (un poste important dans les T.N.-O.); - l'approbation du ministère est requise pour tous les voyages d'affaires à l'extérieur des T.N.-O.	

Territoires du Nord-Ouest

Mesures de limitation des dépenses (suite)

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Restrictions applicables à l'augmentation pour l'inflation (1988-89)	Les budgets ministériels ont été réajustés en fonction de l'inflation uniquement après une modification des prix, et uniquement si l'augmentation en question pouvait être associée directement à un programme spécifique. L'inclusion automatique de la croissance des dépenses en fonction de l'inflation, dans les budgets ministériels, a été abolie. Les augmentations en fonction de l'inflation ont été budgétisées dans une réserve supplémentaire. Les ministères étaient tenus de démontrer l'incidence réelle de l'inflation sur leurs exigences en matière de dépenses.	Économies importantes ($30 à $40 millions environ sur une période de quatre ans).
Restrictions applicables à la croissance des années-personnes (1988-89)	Le gouvernement s'est fixé comme objectif de ne pas augmenter les années-personnes (sauf dans le cas des transferts de programmes par le gouvernement fédéral).	L'objectif a été atteint. La croissance des années-personnes au cours des trois années suivantes a atteint 1 pour cent seulement en moyenne.
Programme de formation en gestion financière (1986-87)	Un nouveau programme de gestion financière a été mis sur pied dans le but d'aider les gestionnaires à parfaire leurs connaissances et leurs aptitudes dans le domaine des finances.	Bien accueilli par les gestionnaires, ce programme a permis d'améliorer la compréhension des exigences en matière de gestion financière dans l'ensemble de la fonction publique.

Territoires du Nord-Ouest

Mesures de limitation des dépenses (suite)

Mesures	Description	Résultats/évaluation
Programme de suggestions des employés (1985-86)	Des primes sont versées aux employés qui suggèrent des façons de réduire les dépenses.	Le programme a donné des résultats mitigés et il fait actuellement l'objet d'une évaluation.
Systèmes de gestion axés sur les résultats (1985-86)	Tous les ministères étaient tenus de mettre sur pied un système de gestion axé sur les résultats et respectant les critères et les lignes directrices approuvés par le Conseil de gestion financière. Ces systèmes étaient conçus de façon à accroître l'efficience et l'efficacité gouvernementales, grâce à une clarification, une coordination et une quantification des buts et objectifs, et grâce à une amélioration de la responsabilité de la direction et l'importance accordée à l'atteinte des résultats.	La mise en place des systèmes de gestion axée sur les résultats a eu une incidence variable sur l'efficacité au sein de l'administration territoriale.